



Documents à fournir

Pays : **Brésil**

Visa de Visite VIVIS

Tourisme; Visite de personne de la famille et/ou amis; Transit; Conférences, séminaires, foires, congrès ou réunions; Activités artistiques ou sportives (y compris des techniciens et d'autres professionnels qui, à titre accessoire, participent à l'activité de l'artiste ou du sportif); Service volontaire; Études, recherche, enseignement ou coopération scientifique; Événements d'entreprise; Couverture médiatique ou tournage et reportage; Affaires (prospection commerciale, signature de contrats, audit); Membre d'équipage d'un avion ou d'un navire; Adoption.

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Recherche scientifique

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Soins Médicaux

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Accueil humanitaire

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Etudiants et étudiants stagiaires

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Travail, Assistance technique

Travail, Assistance technique (avec ou sans contrat de travail), émigré avec contrat de travail brésilien, stagiaire auprès d'entreprises*, membre de l'équipage d'un navire

* D'après la RN (« Resolução Normativa » du Conseil National d'Immigration – CNI) 42/99, Le VITEM V ne s'applique qu'au stagiaire sous contrat avec une entreprise en France, pour un stage auprès d'une subsidiaire ou filiale brésilienne, payé par une source de l'étranger.

Les documents à fournir via ce [lien](#)

Programme vacances-travail

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Bénévolat religieux ou social

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Investissements

Les documents à fournir via ce [lien](#).

Séjour artistique ou sportif (plus de 90 jours)

Les documents à fournir via ce [lien](#).